

**Élaboration d'un plan de prévention des risques naturels relatif
aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-
gonflement des argiles sur la commune de Moulin-Sous-Touvent
Réunion du 18 janvier 2017 en présence
du ROSO, de l'APBEM, du BRGM et du SEEF**

Une réunion de restitution de l'étude de l'influence d'un prélèvement agricole sur la nappe souterraine des sables de Cuise au droit du bourg de Moulin sous Touven s'est tenue le 18 janvier 2017 à 10 h à la délégation territoriale de Compiègne sous la présidence de Mme Durand, secrétaire générale de la sous-préfecture de Compiègne.

Mme Durand remercie les personnes présentes et rappelle l'objet de cette réunion.

Avant la présentation par le BRGM, M. Blondel souligne que les associations ont très mal vécu la période de l'étude dans la mesure où elles n'ont pas été sollicitées alors qu'elles étaient disponibles.

M. Klinka du BRGM présente l'ordre du jour :

* contexte et objectif

* rappel des tâches : du recensement des points d'eau à la valorisation des données et la rédaction d'un rapport

* conclusions

Le détail de ces 3 points figure sur le powerpoint de la présentation, jointe en annexe.

Pour information, le rapport relatif à cette étude est sur le site du BRGM, tout comme les précédents : <http://infoterre.brgm.fr/search/search.htm>

Puis Mme Durand donne la parole à M. Etrillard qui présente les travaux réalisés par les associations. Ce dernier regrette que le BRGM n'ait pas tenu compte de l'hygrométrie pour réaliser son étude. M. Etrillard est invité à communiquer son étude au BRGM et à la DDT.

S'agissant des quantités d'eau prélevées en 2012, M. Blondel souhaite avoir une explication quant à la différence constatée entre les chiffres figurant sur le site du BRGM - 31 853 m³ - et ceux figurant sur le site de la Banque Nationale des Prélèvements d'Eau - 73 369 m³-. Le BRGM vérifie ce point.

M. Blondel s'interroge par ailleurs sur le nombre élevé de prélèvements sur le bassin versant (eau potable/irrigation).

M. Pineau demande si le rapport du BRGM sera modifié pour tenir compte des échanges de la présente réunion. Le BRGM répond par la négative.

Un point est ensuite fait sur le Plan de Prévention des Risques Naturels, Celui-ci a été mis en attente pendant cette étude. Une réunion de présentation du projet de PPR va être programmée afin de continuer son élaboration.

Il est rappelé que le PPR prescrit des règles sur le bâti, mais ne permet pas le suivi continu de la nappe.

Mme Rivolier précise qu'éventuellement le SAGE pourra répondre à cette demande. Moulin sous Touvent est concerné en partie par le SAGE Oise moyenne (en limite du périmètre, partie Nord du bourg) qui se met en place (actuellement en phase de délimitation du périmètre) et par le SAGE Aisne aval.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.



Annick Durand

Annexes :

- * feuille d'émargement
- * présentation du BRGM